

**Bruxelles, le 5 septembre 2025
(OR. en)**

12489/25

CES 47

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination de membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2025 au 20 septembre 2030 - Adoption

1. Le mandat actuel des membres du Comité économique et social européen prend fin le 20 septembre 2025¹.
2. Conformément à l'article 302 du TFUE, le Conseil adopte la liste des membres établie conformément aux propositions faites par chaque État membre après consultation de la Commission.
3. Conformément à cette disposition, et conformément à la procédure exposée dans le document 14673/24, les États membres ont soumis des propositions² de candidatures aux fonctions de membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2025 au 20 septembre 2030.

¹ Décision (UE) 2020/1392 du Conseil du 2 octobre 2020 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020 (JO L 322 du 5.10.2020, p. 1).

² 8044/25 + REV 1, 8719/25, 8720/25, 8915/25, 8919/25, 8923/25, 8957/25, 8958/25, 8988/25, 8990/25 + REV 1, 8992/25, 9199/25, 9223/25, 9231/25, 9442/25, 9453/25, 9562/25, 9686/25, 9698/25, 9722/25, 9726/25, 10117/25, 10162/25

4. Le Conseil a consulté la Commission sur les propositions présentées par les États membres avant le 10 juin 2025.
5. Le 29 juillet 2025, la Commission a adopté un avis favorable sur 249 des 266 membres proposés. En ce qui concerne les 17 autres membres proposés, la Commission a demandé des informations complémentaires au Conseil et son avis sur ces propositions est en attente.
6. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord sur le texte de la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2025 au 20 septembre 2030, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12272/25, et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
7. La nomination de membres du Comité économique et social européen en vertu de la décision figurant dans le document 12272/25 sera suivie, à une date ultérieure, de la nomination d'autres membres pour lesquels les propositions de nomination n'ont pas été communiquées au Conseil par les États membres avant le 10 juin 2025, ou qui ont fait l'objet d'une demande d'informations complémentaires de la Commission au Conseil.
